



Conférence générale

Dix-neuvième session

Vienne, 29 novembre-3 décembre 2021

Point 11 d) de l'ordre du jour provisoire

Nomination d'un commissaire aux comptes

Candidats au poste de commissaire aux comptes

Rapport du Directeur général

Le présent rapport fait le point sur les candidatures reçues au 29 septembre 2021 pour le poste de commissaire aux comptes.

1. Après la publication du document IDB.49/10-PBC.37/10 et comme indiqué dans la note d'information n° 68, datée du 1^{er} octobre 2021, le Secrétariat a reçu le 28 septembre 2021 une note verbale par laquelle la Mission permanente de la Turquie lui faisait savoir que M. Metin Yener avait été récemment élu et nommé Président de la Cour des comptes turque. La note verbale est reproduite à l'annexe I du présent document.

2. Par conséquent, au 29 septembre 2021, les candidatures reçues pour la nomination au poste de commissaire aux comptes étaient les suivantes :

M. Agung Firman Sampurna	Président de l'organisme de contrôle financier de l'Indonésie
M. Mohamed Abdul Jaleel Abbas	Conseil supérieur fédéral de l'audit de l'Iraq
M. Aleksei Kudrin	Président de la Chambre des comptes de la Fédération de Russie
M. Metin Yener	Président de la Cour des comptes de la Turquie

3. Une compilation à jour des formulaires normalisés de candidature au poste de commissaire aux comptes remplis par les différents candidats sera soumise à l'examen de la Conférence, sous la forme d'un document de séance qui sera publié avant le début de la session, afin de faciliter la prise d'une décision.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



Mesure à prendre par la Conférence

4. La Conférence est invitée à prendre une décision concernant la nomination de l'un des candidats au poste de commissaire aux comptes de l'ONUDI pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2022. Le mandat correspondant est précisé à l'article XI (et à l'annexe) du Règlement financier de l'ONUDI. Les frais de voyage et autres frais afférents aux activités ordinaires d'audit sont à la charge du Commissaire aux comptes. Celui-ci perçoit de l'ONUDI des honoraires d'un montant fixe, comme approuvé dans le programme et les budgets de l'Organisation.

Annexe¹**Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne**

Z-2021/68324910/33314550 -

La Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et, se référant à la note verbale n° CU 2020/435/UNIDO/PMO/EA du Secrétariat, en date du 13 janvier 2021, et à la note verbale n° 32376840 de la Mission permanente, en date du 22 février 2021, a l'honneur de faire savoir au Secrétariat que M. Metin Yener a été récemment élu et nommé Président de la Cour des comptes turque.

La Mission permanente souhaite joindre à la présente le formulaire dûment mis à jour pour la candidature du nouveau Président de la Cour des comptes turque au poste de commissaire aux comptes de l'ONUDI pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2022, et prie le Secrétariat de bien vouloir faire parvenir à tous les Membres de l'ONUDI la présente note verbale ainsi que ledit formulaire.

La Mission permanente de la République turque auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 28 septembre 2021

[Paraphe]

*[Cachet de la Mission permanente
de la République turque, Vienne]*

PJ : comme indiqué.

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel
ONUDI
Vienne

¹ Cette communication est reproduite telle qu'elle a été reçue par le Secrétariat.